

Nous recevons la lettre suivante :

Roubaix, le 26 juillet 1868.

Monsieur le Rédacteur,

Je lis dans votre numéro de ce jour un article relatif du boulevard entre Roubaix et Tourcoing et dans lequel l'auteur fait entendre que les habitants de la rue de la Fosse-aux-Chênes seraient hostiles à ce projet parce qu'il pourrait nuire à leurs intérêts particuliers.

Je me hâte de protester contre cette insinuation malveillante et calomnieuse.

Fut-il vrai qu'une deuxième route dût enlever à la Fosse-aux-Chênes sa prépondérance, nous ne sommes pas des gens à l'esprit tellement étroit et égoïste, que nous nous opposions systématiquement à un projet d'intérêt général.

L'auteur de la lettre qui signe un habitant de la route de Tourcoing connaît bien l'esprit de ses voisins de la Fosse-aux-Chênes s'il leur prête à tous les mesquines idées qu'il prétend avoir entendu exprimer par l'un d'eux.

Je proteste de nouveau contre cette insinuation, et j'ajoute que loin de croire que la réalisation de la nouvelle voie qui desservirait une moitié de la ville puisse faire le moindre tort à la Fosse-aux-Chênes, j'en demande, et tous mes voisins en demandent comme moi l'exécution la plus prompte possible, afin de dégager la circulation de notre rue, quatre fois trop étroite pour le mouvement qui s'y presse. Camions, calendres, omnibus, voitures de toutes sortes, sans cesse enchevêtrées dans notre longue et étroite rue, nous assourdissent d'un tel bruit et nous exposent à tant de dangers et de désagréments, que nous serions heureux d'en être un peu soulagés.

Une grande voie partant de Tourcoing et aboutissant soit au viaduc, soit au pont St-Vincent-de-Paul nous rendrait ce service. Les voitures de luxe la prendraient de préférence, car elles pourraient s'y mouvoir plus vite et plus à l'aise. Une bonne partie du gros charroi s'en servirait également, car pour moitié des deux villes cette route serait plus courte que la voie actuelle et d'un plus facile parcours. Mais que cette nouvelle route appelle le mouvement commercial, proprement dit, au détriment de la Fosse-aux-Chênes, c'est ce que je ne sais absolument.

Est-ce qu'on déplace un pareil centre d'affaires, est-ce que les nombreuses et importantes maisons de fabrique installées côte à côte dans notre rue et dans la rue du Pays n'entraîneront pas quand même les acheteurs ? Est-ce que, à Tourcoing même, la plupart des maisons de fabrique ne sont pas également groupées vers la route de Roubaix actuelle. Est-ce que la Banque de France ne va pas y installer sa succursale ? Est-ce que toutes ces raisons ne feront pas quand même que cette route restera la voie du négoce, la voie des affaires ?

A mon avis une nouvelle route ne peut rien enlever à l'importance de notre pied de fabrique, et ne fera que nous débarrasser d'un excès de mouvement dangereux et gênant.

Cet avis n'est pas le mien seulement, monsieur le Rédacteur ; il est celui de toutes les personnes du quartier que j'ai tendu parler de cette affaire, et nous demandons comme tous nos concitoyens qu'on ne perde pas l'occasion qui s'offre d'ouvrir au plus tôt une deuxième voie dont l'utilité est incontestable et incontestée.

Voilà ma réponse à votre correspondant, et j'espère que vous voudrez bien donner à la justification la même publicité que vous avez donnée à l'accusation.

Agrez, etc.

Un habitant de la Fosse-aux-Chênes.

Nous lisons dans l'Indicateur de Tourcoing :

Tout a été dit sur l'insuffisance de la route de Roubaix à Tourcoing, en présence de l'énorme circulation de voitures et de piétons qui s'y fait, et dans les deux villes, on fait des vœux depuis longtemps pour l'établissement d'une seconde et belle voie qui relie deux centres de population présentant plus de 420,000 âmes. Cette nécessité est surtout démontrée en ce moment où la dite route est interceptée par des travaux de pavage, ce qui force les quinze cents voitures au moins qui la parcourent chaque jour, à prendre le chemin de la Tossée, poussiéreuse à l'excès par le temps caniculaire qui nous accable, et qui serait impraticable à cause de la boue si nous avions de la pluie.

Cette grande circulation de voitures a fait occasionner jeudi matin un grave accident au passage à niveau de chemin de la Tossée.

Un camion de marchandises traversait la voie, lorsqu'arriva le train de 8 h. 30 de Lille. Une collision parvint inévitablement ; le mécanicien renversa la vapeur et parvint heureusement à arrêter le train au moment où il allait écraser le camion. Un des voyageurs qui étaient dans le convoi, effrayé par l'imminence du danger, à un endroit où le remblai est assez élevé, sauta d'un compartiment sur la voie ; il devait se tuer, mais heureusement, dans son élan, il tomba sur la haie d'épines qui borde le chemin et en fut quitte pour des égratignures.

Le fait que nous venons de citer décidera probablement l'administration du chemin de fer à placer, au passage à niveau de la Tossée, penda-t l'interception de la route, un personnel suffisant pour prévenir le retour de pareils accidents.

La Chambre consultative des Arts et Manufactures de Tourcoing, dans un mémoire adressé à Son Excellence M. le

Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics, le 10 janvier dernier, signalait le prix élevé des transports de Marseille pour cette ville et faisait un tableau comparatif avec les prix des transports en Angleterre.

Nous trouvons dans la Gazette du Midi, qui se publie à Marseille, la lettre suivante, qui prouve que non seulement nos villes de fabrique réclament l'abaissement du prix des transports établi par le monopole des chemins de fer, mais que tout le commerce français élève la même réclamation :

Monsieur le Rédacteur,

Puisque vous voulez bien accueillir, dans les colonnes de votre estimable journal, tout ce qui peut avoir trait à l'enquête libre sur la situation du commerce et de l'industrie, permettez-moi d'en user pour signaler les bizarreries, les inconvénients et les abus qui régissent, depuis trop longtemps, une des branches les plus importantes du commerce de Marseille : le commerce de la laine.

Ce n'est pas le cas d'examiner ici la question si controversée du libre-échange ; il convient cependant d'en dire deux mots, car elle constitue la principale base de nos réclamations.

Comme vous, nous croyons à l'idée féconde de la liberté dans son application au commerce ; mais comme vous, également, nous aurions désiré plus de progression dans l'abaissement des droits de douane, afin d'éviter ou de pallier la secousse violente et inévitable qu'a subi l'industrie française, dans sa transformation mécanique.

Si des précautions avaient été prises, la loi eût été un incontestable progrès. Mais la logique exigeait encore la suppression ou l'abaissement des barrières de douane.

Il y avait encore une réforme importante à réaliser antérieurement, réforme qui est l'objet essentiel de ma lettre ; je veux parler de la nécessité de réduire le prix des transports, afin de fournir aux industriels et aux commerçants français les avantages dont profitent les industriels et commerçants étrangers. En ce qui concerne, par exemple, le commerce des laines, voici les anomalies dont nous demandons la suppression :

L'article coton qui a occupé si longtemps une grande situation sur notre marché, allait infailliblement disparaître de notre place à cause des prix de transport énormes dont il était grevé. Fort heureusement, l'administration du chemin de fer, comprenant l'immense préjudice qui lui serait porté à elle-même, si elle maintenait de pareils prix, se ravisa à temps, et grâce à l'abaissement des tarifs, cet article a repris progressivement son ancienne position.

Mais l'article laine est menacé à son tour du même péril, si le prix des transports n'est pas sensiblement abaissé. Cette seconde réaction devrait être la conséquence naturelle de la première.

Comment peut-il se faire, en effet, que les deux tarifs comparés présentent un écart aussi considérable que celui qui existe ?

D'un côté, le coton est une matière plus riche, puisque la moyenne de sa valeur est de 20 à 25 fr. 20 le kilo ; tandis que la laine n'est que de 1 fr. 30 à 1 fr. 60.

Le coton est pas encombrant et moins lourd ; car la balle de Jumeil, qui est plus forte comme cubage que la balle de laine de la Plata, pèse en moyenne 220 kilos, tandis que celle de laine n'est que d'une moyenne de 150 à 200 kilos. Enfin, les risques d'un incendie sont moins élevés pour le coton, tandis que la laine n'est jamais inflammable.

Avec de tels écarts dans la valeur, dans le cubage et dans le poids, le coton devrait être coté, semble-t-il, à un plus haut prix que la laine. Or, quels sont les prix comparatifs de ces deux articles ? Prenons la tête de Marseille à Roubaix et à Tourcoing, puisque ces places consomment beaucoup de coton et la presque totalité des laines reçues sur notre marché.

Le coton paie 65 fr. la tonne, sans condition de tonnage, tandis que la laine paie 92 fr. 75 la tonne, et encore avec la condition de 5,000 kilos de tonnage !

N'y a-t-il pas là une différence de tarification complètement injuste et anormale ? Nous la signalons à qui le droit ; à qui, nous espérons, qui se flatte d'avoir les idées justes et libérales : à la compagnie du chemin de fer, qui est directement intéressée à entretenir la vitalité du commerce marseillais.

BARTHELEMY CANNE.

Le treizième tirage des obligations destinées au remboursement de l'emprunt des villes de Roubaix et de Tourcoing, autorisé par la loi du 6 juillet 1860, aura lieu publiquement à l'hôtel de ville de Tourcoing, dans la salle du conseil municipal, samedi prochain, 1^{er} août, à neuf heures du matin.

Le premier numéro extrait de la roue sera remboursé par 25,000 francs, ci 25,000
Le deuxième numéro sortant par 5,000 francs, ci 5,000
Chacun des quatre suivants par 1,000 francs, ci 4,000
Id. des dix suivants par 500 fr. 5,000
Id. des 25 suivants par 100 fr. 2,500
Id. des 470 suivants par 50 fr. 8,500

Le même jour aura lieu le troisième tirage pour le remboursement de 50 obligations de l'emprunt émis pour la construction d'un nouvel hôtel-de-ville, à Tourcoing.

Le Sénat a dû délibérer aujourd'hui sur le projet de loi relatif à une surtaxe d'octroi, demandée par la ville de Tourcoing.

Les chaleurs excessives qui régissent depuis trois semaines n'ont pas jusqu'à ce jour modifié gravement l'état sanitaire à Roubaix et dans les environs.

Il importe de signaler cependant l'existence d'un certain nombre d'affections gastriques qui n'ont aucun caractère pernicieux, mais qui doivent être, pour la population, un avertissement sur le régime qu'elle doit observer.

L'abondance des fruits de toute espèce et l'abus qu'on en fait sont les deux causes principales de l'affection gastrique, dont nous parlons ; il faut ajouter à cela l'usage fréquent des boissons froides. Il est donc prudent de ne manger que des fruits bien mûrs avec modération, et de ne pas céder trop promptement au besoin que l'on éprouve de se rafraîchir en buvant des liquides glacés.

Avec quelques précautions, on peut se garantir contre ces indispositions qui n'acquiescent de la gravité que lorsqu'elles sont imprudemment négligées.

Les militaires des garnisons autorisés à travailler aux champs dans cette saison, doivent recevoir un prix de journée qui ne doit pas être inférieur à 1 franc par homme, avec la nourriture et des effets de travail, pantalons, tabliers, gilets, pour éviter qu'ils se servent de leurs vêtements d'uniforme. Les frais de voyage sont à la charge des cultivateurs. Le général commandant le département n'accorde des militaires aux cultivateurs que sur leur demande, transmise et appuyée par le préfet.

Deux élèves de l'école primaire communale de Roubaix, MM. Jean Baptiste Sadoisy et Alfred Dufosse, viennent d'être admis à l'école normale. L'un d'eux avait obtenu une dispense d'âge. Il y avait 104 candidats.

Ce succès fait honneur à l'excellent directeur de notre école communale, M. Faidherbe, dont le mérite est depuis longtemps apprécié par nous.

Dimanche matin, vers six heures, le feu s'est déclaré dans un magasin de déchets, situé au Cul-de-four et appartenant à M. Deplanques.

Le feu, que l'on croit avoir été causé par l'échauffement des matières contenues dans le bâtiment, le feu prit en peu d'instants un tel développement que l'on ne dut plus songer qu'à préserver les maisons avoisinantes. Nos pompiers y réussirent et, après quelques heures de travail, le feu fut complètement éteint.

La perte est évaluée à environ 10,000 fr. Il n'y avait pas d'assurance.

M. Ch. Lepers, élève du Conservatoire de Lille et lauréat du Conservatoire de Paris, est engagé comme baryton d'opéra-comique au théâtre de la Monnaie de Bruxelles.

Deux déplorables accidents ont eu lieu hier et aujourd'hui dans des établissements industriels.

Hier, vers quatre heures après-midi, une turbine a éclaté dans la teinturerie de MM. Alfred Motte et Cie, qui du canal. Deux ouvriers ont été atteints par les éclats et affreusement mutilés. Transportés à l'hôpital, l'un d'eux a reçu cette nuit les derniers sacrements, et sa position est presque désespérée. L'autre restera infirme (il est âgé de 75 ans). Ces deux malheureux sont veufs l'un et l'autre, et leurs enfants sont tous mariés.

Ce matin, dans la teinturerie de MM. Serpé et Toussaint, au Galon-Eau, un ouvrier a eu le bras droit saisi dans un engrenage. L'amputation a été jugée nécessaire.

On vient d'arrêter, au Pile, une femme prévenue d'avoir voulu tuer et mourir son enfant en le privant d'aliments.

La femme Caby, dont nous annonçons samedi l'arrestation a été condamnée hier à un mois de prison par le tribunal correctionnel de Lille.

Le tribunal a aussi jugé, dans cette même audience, une affaire assez importante :

Deux précoces mauvais sujets, âgés de dix et douze ans, Edouard Corregan et Jules Petit, se sont rendus coupables de plusieurs vols à Roubaix et environs. En dernier lieu ils ont dévalisé une chapelle à l'aide d'effraction et d'escalade nocturne ; l'argent des trucs, les ornements et les bijoux qui ornaient la Vierge ont disparu. Acquisités comme ayant agi sans discernement, ils resteront enfermés pendant six ans dans une maison de correction.

Un journal de Valenciennes raconte ce qui suit :

Il y a un mois environ, un homme misérablement vêtu, coiffé d'un large feutre et portant autour du cou, en forme de saintons une paire de souliers ferrés, se présenta dans une auberge, située sur la route de Lannoy à Lille.

Je suis un pauvre voyageur qui n'ai juste que de quoi faire ma route, dit-il, et en m'bergant pour une nuit, ma reconnaissance sera grande si vous ne m'indiquez pas dans de trop grands frais.

Soupe d'abord et couchez-vous ensuite, répondit l'aubergiste, nous avons un lit vacant, occupé d'ordinaire par un roulier ; vous donnerez en paiement ce qu'il vous plaira.

Après un modeste repas, l'étranger gagna sa chambre en manifestant le désir

de changer de linge. L'aubergiste s'empressa d'en faire tenir à sa disposition. Le lendemain, vers six heures du matin, le voyageur, prêt à se mettre en route, fit appeler le maître de l'auberge, et jeta une pièce de 40 fr. sur la table, ajoutant que sa dépense payée, le reste était pour ses domestiques, puis il partit laissant tout le monde ébahi et stupéfait de tant de générosité.

Vers le soir du même jour, on apprit le mot de l'énigme par l'arrivée d'un brillant équipage qui s'arrêta à la même auberge, le paysan, le malheureux, de la veille, et d'un autre qu'un riche Prussien, assez original, on le voit, qui paraît-il, voyageait incognito pour étudier les mœurs de la France. Il se faisait suivre par sa voiture et ses gens à une journée de distance.

Le câble électrique sous marin qui relie Dover à Calais est rompu depuis vendredi. Les communications télégraphiques entre la France et l'Angleterre restent assurées par les câbles de Boulogne à Folkestone et de Diaple à Beachy-Head.

Nous avons déjà parlé de la réunion des courses d'Helchin qui aura lieu cette année le dimanche 2 août à 3 heures. On nous communique quelques renseignements que nous nous empressons de publier, car nous savons qu'il y a à Roubaix un nombre d'amateurs qui seront heureux de les connaître.

Les courses d'Helchin, d'après les engagements faits cette année-ci, commencent à prendre une place dans les réunions des courses de Belgique. Inaugurées il y a deux ans avec des ressources très-minimes elles sont arrivées déjà à la prospérité, et elles sont dirigées, il faut le dire, avec économie et intelligence.

Le pays s'y prête du reste merveilleusement : un excellent terrain pour les coureurs, de jolies routes venant de France et de l'intérieur de la Belgique assureront toujours un concours nombreux de spectateurs étrangers. Place aussi près de Roubaix, c'est une charmante promenade que nos concitoyens ont toujours beaucoup fréquentée.

Voici les engagements arrêtés et terminés à ce jour :

1^o La course d'amateurs. — Handicap — (Gentlemen Riders), 400 fr. dont 250 francs au 1^{er}, 100 fr. au 2^e, 50 fr. au 3^e, pour Hacks ou Hauteurs.

Bamboula à M. Cardon.
Par Hazard à M. Coppée.
Braumite à M. le vicomte de Buisseret.

Cheapside à M. le capitaine Watherdy.
Guardsmann à M. G. de Denterghem.
Stoucham au même.

Michel Ange à M. le baron de Woelmont.
Sabine à M. E. de Thomaz.
Monarque à M. le baron G. de Smidt.

2^o Steeple Chase — Handicap — 1000 francs.
Deux sous à M. le baron de Woelmont.
La Germaine au même.

Lucette à M. le vicomte de Buisseret.
Lavender à M. le capitaine Watherby.
Rysant à M. J. R. Riddell.
Nisita à M. le prince Achille Murat.

3^o Courses de Haies. — 600 francs.
La Germaine à M. le baron de Woelmont.

Lucette à M. le vicomte de Buisseret.
Lavender à M. le capitaine Watherby.
Ducifalut à M. Oscar Tiberghien.
Nisita à M. le prince Achille Murat.

4^o La course au trot — 225 francs dont 50 francs au 2^e et 25 francs au 3^e.

Les engagements restent ouverts chez M. Louis Devos, secrétaire, à Helchin, jusqu'au 31 juillet à midi.

Voilà ce qu'on peut appeler de beaux engagements et qui promettent de rendre les courses excessivement intéressantes. Quant à la course au trot, elle réunit toujours un champ considérable de chevaux ; on voit là les gros chevaux de race pure de labour venir disputer et enlever quelquefois les prix aux chevaux connus et réputés dans le pays pour la beauté de leurs allures et surtout pour leur vitesse.

Nous souhaiions à Helchin une réussite complète — réussite certaine, avec les éléments dont elle dispose.

Chemins de fer de Lille à Béthune et à Bully-Grenoy.

Pour répondre à certaines demandes qui lui ont été adressées, concernant l'affichage dans ses voitures (omnibus et wagons), la compagnie du chemin de fer de Lille à Béthune a l'honneur d'informer le commerce qu'elle est disposée à recevoir et à donner suite aux demandes qui lui ont été faites, ainsi qu'à celles qui lui parviendront ; mais à la condition expresse que les affiches seront peintes et que la durée de chaque abonnement sera au moins d'une année.

En conséquence, elle prie de bien indiquer sur les demandes, les places et la superficie approximative des placards que l'on a l'intention de faire peindre dans ses wagons et omnibus.

S'adresser pour tous les renseignements à M. le chef d'exploitation, à Violaines, par La Bassée (Nord).

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

Bulletin de la séance du 26 juillet 1868
Sommes versées par 89 déposants, dont 20 nouveaux. 14,318
22 demandes en remboursements. 8,251 14

Les opérations du mois de juillet sont suivies par MM. Duhamel-Lefebvre et Lepoutre-Parent, directeurs.

Pour toute la chronique locale : J. Remoux.

L'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie d'ASSURANCE GÉNÉRALE sur la vie a eu lieu le 25 avril dernier, dans l'hôtel de la Compagnie, rue de Richelieu, n° 87. M. le directeur a rendu compte au nom du conseil d'administration, des opérations de la Compagnie pendant l'année 1867 et des résultats de la période biennale, qui a pris fin au 31 décembre dernier. Son rapport constate d'abord que les souscriptions réalisées en 1867 se sont élevées à 1,100,000 fr. et que pour les assurances en cours de cours, les capitaux assurés à 37,652,961 73

En rentes de court terme 30,500

et 2^o pour les assurances en cours de cours, les capitaux assurés à 37,652,961 73

En rentes viagères différées à 23,910 75

En rentes viagères immédiates à 903,004 85

Le rapport expose ensuite les résultats de la période biennale 1866-1867, qui se résument ainsi :

Capitaux assurés 85,016,395 45
Rentes viagères consenties 1,250,860 05

Enfin le rapport établit que les bénéfices à distribuer aux assurés ayant droit à la participation s'élevaient à la somme totale de 2,174,000

FONDS DE GARANTIE : 66 millions entièrement réalisés

Dernières Nouvelles

L'Agence-Havas, nous transmet les dépêches suivantes :

Paris, 26 juillet.
Le prince Napoléon est arrivé dans la matinée.

Londres, 28 juillet.
A la chambre des communes, M. Osway a annoncé une interpellation concernant le bruit d'un projet d'alliance en la France, la Belgique et la Hollande.

Constantinople, 28 juillet.
Les informations de la Bulgarie sont rassurantes.

Belgrade, 28 juillet.
Les quatorze condamnés à mort ont été exécutés ce matin.

Le prince Karageorgewitz et son secrétaire sont condamnés à vingt ans de galères.

Dépêche commerciale
Liverpool, mardi 28 juillet.
Marché calme.
Ventes 8000 bales.
Middling Louisiana 10 1/4.
Robert Foulke et Cie.

FAITS DIVERS

Nous avons rapporté la catastrophe arrivée à Reims, dans l'établissement de peignage qui y possédait MM. Holden.

Nous relatons ci-dessous quelques détails complémentaires :

Mgr Landriot, archevêque de Reims, Mgr l'évêque de Nancy, qui se trouvait à l'archevêché, les vicaires généraux, le clergé des paroisses, toutes les autorités civiles étaient accourus sur les lieux du sinistre.

On chercha les morts, on en trouva six, depuis un 9^h à trois heures. Le nombre des victimes est donc de dix, un grand nombre de bras et de têtes blessés.

Vendredi matin on a enterré les morts. Mgr Landriot et son chapitre précédèrent le cortège (quatre composés des autorités et de toutes la population).

Les blessés sont soignés avec dévouement. Le chef de la manufacture a déclaré se charger de tous les frais et subvenir aux besoins des familles des victimes.

Le travail de l'usine est suspendu, mais la paie sera effectuée comme si le travail continuait.

On nous écrit que feu M. de Beauvais, le curé de Saint-Thomas d'Aquin, dont nous avons parlé, et dont la cure rapportait 40,000 livres de rente, après en avoir donné 80,000 jusqu'à son jour de mort, le médecin et le domestique payés, il resta un peu moins de 20 francs à l'actif de la succession, et n'eut pas un instant de repos.

ANNONCES

Etude de M. TACQUET, notaire à Roubaix.

AVENDRE le 6^o à 9^h

MAISON DE CAMPAGNE

avec jardin d'agrément et potager, sise à Roubaix, érigée sur vingt-trois ares environ.

MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ

comprenant maison d'habitation, dépendances, ateliers, machine à vapeur, sise à Roubaix, érigée sur 5,000 mètres carrés, susceptible par sa belle situation, de convenir à toutes espèces d'industrie.